

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mercredi 14 décembre 2022 à 20h00**

## ORDRE DU JOUR

Ouverture

Nomination d'un secrétaire de séance

A/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2022

B/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022

C/ Informations au Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre récemment, en vertu de la délibération prise par l'Assemblée Municipale donnant délégations au Maire, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	En date du	Objet	Montant TTC
22-33	19/09/2022	Contrat avec la société AIR LIQUIDE pour la mise à disposition d'une bouteille de premium. Le contrat prend effet le 01/12/2022 pour une durée de 3 ans.	370,00 €
22-34	20/09/2022	Attribution d'un MAPA à la société TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE, pour la prestation « Fourniture de carburant par cartes accréditives ». L'accord-cadre prend effet le 1 <sup>er</sup> octobre 2022, pour une durée initiale de 12 mois, tacitement reconductible 3 fois 12 mois.	Maximum 108.000 € (pour la durée totale du marché, soit 48 mois)
22-35	22/09/2022	Convention de prêt du mini bus communal auprès de la Ville de Juziers. La convention est valable du 23 au 26 septembre 2022.	-
22-36	25/10/2022	Contrat de maintenance avec la société « Performance Système Innovations Informatique » pour la gestion, maintenance et assistance du parc informatique. Le contrat est conclu pour une période de 2 mois à compter du 3 novembre 2022, il est non renouvelable.	Forfait mensuel maintenance du parc informatique 2.494,60 €
22-37	25/10/2022	Contrat de prestation pour un spectacle de Noël qui se déroulera à l'école maternelle Corneille -1 passage des écoles - 78440 Gargenville avec la société « Annguéléia spectacles », le lundi 12 décembre à 10h00, durée du spectacle 45 minutes.	600,00 €
22-38	14/11/2022	Contrat de maintenance avec la société « TRADE CHOR » pour l'entretien préventif et curatif des matériels des offices (Corneille, Couvry, Molière et RPA). Le contrat est conclu pour une période d' 1 an à compter du 14 novembre 2022, renouvelable 3 fois 12 mois par tacite reconduction.	8.179,20 €
22-39	16/11/2022	Contrat de service « Espace Citoyens Premium » et « ARPEGE DIFFUSION », avec la société ARPEGE. Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023. Il est tacitement reconductible 4 fois 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027.	3.575,22 €

N°	En date du	Objet	Montant TTC
22-40	16/11/2022	Contrat de service « CONCERTO OPUS », avec la société ARPEGE. Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023. Il est tacitement reconductible 4 fois 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027.	2.411,32 €
22-41	22/11/2022	Contrat de services BLES / BL Connect, avec la société BERGER LEVRAULT. Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2022, soit jusqu'au 30 novembre 2025.	1.722,89 €
22-42	22/11/2022	Contrat de mise à disposition de la fréquence radio pour la Police municipale, avec la société DESMAREZ. Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023. Il est tacitement reconductible 3 fois 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.	732,00 €
22-43	22/11/2022	Contrat de vente de gaz avec la société ENGIE, pour le logement de secours situé au 23 rue des Prés l'Abbé – 78440 Gargenville. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2022, soit jusqu'au 30 novembre 2023.	PEG MA + 64,85 € TTC / MWh 10,27 € TTC / MWh Abonnement 17,70 € TTC par mois
22-44	23/11/2022	Attribution d'un marché à la société RENFOR CONSEIL pour la prestation « Missions d'études géotechniques G2 AVP dans le cadre de travaux de rénovation et de réhabilitation de bâtiments de la ville : Halle du marché et Ecole du Parc ». La durée globale du marché débutera à compter de sa date de notification et prendra fin à réception des rapports d'études sans réserve.	10.800,00 €

#### D/ Notes de synthèse :

- 1 - Inscription à l'inventaire des dépenses d'investissement d'un montant unitaire inférieur à 500 €
- 2 - Admission en non-valeur - Budget Ville (article 6541)
- 3 - Admission en non-valeur - Budget Ville (article 6542) - Annule et remplace la délibération n°22D58 du 27/09/2022
- 4 - Provisions pour dépréciation des actifs circulants 2022
- 5 - Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant
- 6 - Acceptation du legs de Monsieur Guy FARGEOT
- 7 - Attribution de compensation définitive - Ventilation entre la section de fonctionnement et la section d'investissement
- 8 - Aliénation de la propriété sise 9 rue du Dolingen
- 9 - Vente d'un bien sis 8 rue des Lombards
- 10 - Acquisition d'une parcelle rue des Clouets
- 11 - Demande de subvention au titre du « Contrat de proximité Yvelines+ 2020-2022 » avec le Conseil Départemental des Yvelines
- 12 - Décision Modificative n° 3 sur le budget de la Ville
- 13 - Avenant n° 3 à la convention d'intervention foncière signée avec l'Établissement Public Foncier d'Île de France

- 14 - Avenant n° 5 à la convention d'action foncière conclue entre la Commune de Gargenville, l'Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval (EPAMSA) et l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) auquel l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) vient aux droits et obligations
- 15 - Modification de l'article 3 du règlement intérieur de l'ensemble des logements du parc locatif communal
- 16 - Signature d'une convention tripartite entre la Ville et les Communes de Juziers et Oinville-sur-Montcient concernant le « Relais Petite Enfance » (RPE) de Gargenville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, renouvelable trois fois.
- 17 - Marché « Location et maintenance de photocopieurs multifonctions pour la Ville de Gargenville »
- 18 - Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers (IARD)
- 19 - Convention relative au remboursement des honoraires des médecins du Conseil Médical Interdépartemental, et des expertises médicales du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne
- 20 - Actualisation de l'identité visuelle de la ville
- 21 - Motion sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population

Fait à Gargenville, le 06 décembre 2022

Affiché, le 07 décembre 2022

Le Maire  
Yann PERRON



Le Maire  
Yann PERRON

